



5 février 2016

Lettre aux clients 13

Situation au: 22 mai 2015

Cher Client,

**Subject:** Communication des dangers – REACH et CLP – Départements des Polymères de DuPont

Nous souhaitons vous informer de nouveau au sujet d'un changement d'approche de notre communication des dangers de nos produits par nos fiches de sécurité européennes (FDS) qui a commencé en 2012. En vertu de l'article 31 de la réglementation REACH\*, les FDS ou fiches de données de sécurité étendue (FDS<sub>e</sub>) ne sont exigées que pour les substances et préparations dangereuses. Pour ces raisons, les FDS des départements ci-dessus des grades non dangereux ont été remplacées par des Fiches d'Information de Sécurité des produits (FISP). FDS pour les articles qui ont été fournies dans le passé sont remplacées par des Fiches d'information de l'Article (FIA). Même si la mise en page est légèrement différente, l'information contenue dans les deux documents est comparable aux FDS.

Au début de l'année 2010, les exigences pour les fiches de sécurité des substances chimiques ont changé quant à la mise en page et au contenu, et ceci en vertu des réglementations REACH\* et CLP\*\*. Pour les fiches de sécurité concernant les préparations (polymères et mélanges de polymères), un délai transitoire a pris fin le 30 novembre 2012.

Des informations supplémentaires, résultant essentiellement des dossiers d'enregistrement REACH, seront ajoutés progressivement à nos FS. Les scénarios d'exposition pour des substances, développés dans le cadre de la registration sous REACH, seront attachés aux FDS des substances qui deviendront alors des FDS<sub>e</sub>. Pour des préparations, les scénarios d'exposition ne seront pas attachés aux FDS, mais des informations appropriées seront ajoutées dans les texte des FDS. Une révision complète des informations sur la classification apparaîtra en section 2 des FDS.

Nous tenons à souligner que, malgré les modifications mentionnées ci-dessus dans nos FDS, la composition de nos produits ne change. Nos produits restent les mêmes, seuls les textes et le contenu de nos FDS suivent les nouvelles exigences légales.



Parallèlement, la mise en oeuvre de CLP introduit un nouveau système de classification (système globalement harmonisé - SGH), avec de nouveaux éléments graphiques (pictogrammes), des mots de signalement, des nouveaux classements (classes de danger et catégories de danger), pour aligner le système Européen a système global.

Les éléments suivants relatifs à CLP vont se refléter dans les FDS:

- Plus de substances et plus de préparations seront classées, mais cela ne signifie pas pour autant que ces substances changeront de profil de danger ou deviendront d'avantage dangereux.
- Des produits classés sans pictogramme sous l'ancienne réglementation pourraient se voir attribuer un ou plusieurs pictogrammes de danger.
- Pour une période de transition, deux différents systèmes de classification (ancien système de la directive européenne 68/548/EEC et nouveau système base sur la réglementation GHS) peuvent coexister dans les sections 2 et 3 des. Cette période de transition se termine fin Juin 2015 (CLP, Article 61).
- Dès le 1er juin 2015, les étiquettes devront être fournies au format GHS (CLP, article 61).
- Les étiquettes des produits déjà place sur le marché avant le 1er juin 2015 bénéficieront d'une période de transition jusqu'en 1er juin 2017 avant que l'emballage soient ré-étiqueter (CLP, article 61).
- Les fiches de sécurité des produits déjà place sur le marché avant le 1er juin 2015 et incluant déjà la classification GHS, seront mise à jour uniquement à l'occasion d'une révision pour d'autres raisons (ECHA Newsletter édition 6, décembre 2014).

Les businessses de DuPont ont implémenté ou implémenteront graduellement ces changements afin de satisfaire les délais réglementaires.. Nous conseillons fortement à nos clients de se familiariser avec les deux réglementations REACH et CLP.

Nous comptons avoir le plaisir de continuer à travailler en étroite collaboration avec vous.

Pour toute question concernant les points abordés dans cette communication ou tout autre sujet lié à REACH, n'hésitez surtout pas à nous contacter!

Dans l'attente d'une étroite collaboration, je vous prie d'agrée, cher Client, l'expression de mes sentiments distingués,

Dr. Stefan Dully  
Regulatory Affairs Manager, DPM, EMEA



Du Pont International Operations Sarl.  
2, chemin du Pavillon  
CH-1218 Le Grand-Saconnex / Genève  
Suisse  
Tel. +41-22-717-6324 / Fax.: - 6602

\* Réglementation (CE) No 1907/2006 du 18 Décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)

\*\* Réglementation (CE) No 1272/2008 du 16 Décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP pour Classification, Labelling and Packaging). CLP est une implémentation européenne du système général harmonisé (Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals ou GHS), développé par la Commission Economiques des Nations Unis pour l'Europe (UNECE)

Vous trouverez des informations sur ces réglementations sur le site Internet <http://echa.europa.eu/>

L'information basée sur notre niveau de connaissance actuel et exprime uniquement notre intention. Elle ne constitue pas une obligation contraignante. Bien que cette information soit fournie d'extrême bonne foi, aucune représentation ou garantie n'est faite concernant son achèvement ou son exactitude et aucune responsabilité ne sera acceptée pour dégâts de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation ou de la dépendance vis-à-vis de cette information.

Comme DuPont ne peut pas se rendre compte de tous les aspects de votre business et de l'impact que le règlement REACH a pour votre compagnie, DuPont vous encourage fortement à vous familiariser avec le règlement REACH afin de vous conformer à ses conditions et chronologies.

Pictogrammes actuels UE	Nouveaux pictogrammes CLP
 Explosif	 Explosif
 Oxydant	 Oxydant
 Inflammable	 Inflammable
	 Gaz sous pression
 Nocif	 Irritant, sensibilisant, nocif
 Corrosif	 Corrosif
 Toxique	 Toxique
	 Toxique cancérigène, mutagène ou toxique à la reproduction
 Dangereux pour l' environnement	 Dangereux pour l'environnement aquatique